



## L'OBLIGATION DU RGPD BIEN COMPRIS PAR LES ENTREPRISES

Le baromètre RGPD 2022 de [Data Legal Drive](#) montre que le RGPD est toujours mieux compris par les entreprises dans sa dimension d'obligation contraignante (71% de réponses positives, contre 32% il y a un an). La peur du gendarme semble efficace ! Les répondants à l'enquête sont ainsi 53% à penser que leur direction générale débloquera des budgets plus facilement après une sanction de la Cnil... L'action peut aussi être préventive : trois mois après qu'une entreprise utilisatrice de Google Analytics ait été sanctionnée, ils sont 40% à envisager de migrer vers une solution conforme aux recommandations de la Cnil.

